PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

(Article 2 de l'arrêté du 08 janvier2001)

Pour le demandeur :

Personne Physique :

- ☐ Un justificatif d'identité et d'état civil.
- ☐ Une déclaration de domicile.
- ☐ Pour un ressortissant étranger, la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France.
- ☐ Une photographie d'identité récente.
- ☐ Une photocopie soit d'un titre ou diplôme, soit d'une attestation de formation justifiant de la capacité du demandeur à gérer un établissement d'enseignement de la conduite.
- ☐ La justification de l'inscription au rôle de la taxe foncière des entreprises ou,
- ☐ à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF

Personne morale (représentée par la personne physique) :

- ☐ Un exemplaire des statuts enregistrés
- ☐ Un extrait de la délibération le désignant en tant que représentant légal
- ☐ La justification de la publicité légale
- ☐ Un extrait KBIS datant de moins de trois mois

Pour les moyens de l'établissement :

- ☐ La photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local
- ☐ Le plan et un descriptif du local d'activité (superficie et disposition des salles)
- ☐ La justification de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement
- ☐ pour chaque véhicule l'attestation d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances.

Pour les enseignants de la conduite :

- ☐ La photocopie de l'autorisation d'enseigner en cours de validité des enseignants attachés à l'établissement.

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de dépôt :

Date à partir de laquelle le dossier est réputé complet :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme Aménagement Transport
Pôle éducation routière
Unité relations avec les établissements de formation
Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 Bordeaux cedex

DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Ce dossier, pour être complet, devra être rempli lisiblement en caractères d'imprimerie et complété des documents demandés

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance)

M ☐ Mme ☐ ……

……

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état civil)

……

……

Nom d'épouse (s'il ya lieu)

……

Nom d'usage (s'il y a lieu)

……

ADRESSE COMPLETE

……

……

……

CODE POSTAL COMMUNE

……//……

IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

NOM (ou raison sociale)
DE L'ETABLISSEMENT

Numéro SIREN ou SIRET

Statut juridique S.A.R.L ☐ S.A ☐ nom propre ☐ Autre ☐ (préciser) ……

Enseigne

Adresse

……
Voie (rue, etc.)

……
CODE POSTAL COMMUNE

N° de téléphone fixe ……..
N° de téléphone
portable de l'exploitant ……..

Adresse électronique ……
(Obligatoire si vous avez opté
pour le module
EECA de FAETON)

Capacité de gestion : attestation de formation ☐ **ou diplôme équivalent** ☐

Date de réactualisation des connaissances : ……/……/……
(le cas échéant) Format : Jj/mm/aaaa

Moyens de l'établissement :

Superficie du local : …….m2

.Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement,

y compris l'enseignant, est fixé à ☐ **personnes.**

Nombre d'enseignants
(y compris l'exploitant si il est titulaire de l'autorisation s'enseigner) :

A compléter : (à compléter si changement depuis la date de renouvellement ou d'agrément précédente)

Catégories	**AM**	**A1**	**A2/A**	**B/B1**	**B96**	**C1**	**C1E**	**C**	**CE**	**D1**	**D1E**	**D**	**DE**	**BE**
Nombre de véhicules														
Nombre d'enseignants														

Je reconnais qu'il m'appartient pour une demande d'agrément, ou de renouvellement, de vérifier préalablement la conformité du local.

Je soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude et la véracité des renseignements et des documents fournis, avoir pris connaissance de l'arrêté du 08 janvier 2001 modifié relatif à d'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, l'enseignement à la conduite et de la sécurité routière, déclare être informé des peines prévues aux articles 433-19 et 441-7 du code Pénal en cas de fausse déclaration.

Fait à ……..

Le (date au format JJ/MM/AAAA) ……..

SIGNATURE

ATTENTION :

- à compter de la date de dépôt du dossier, le service instructeur dispose d'un mois pour demander les documents éventuellement manquants.

- c'est seulement à partir de la date à laquelle le dossier est complet que le service instructeur dispose de deux mois pour présenter la demande à la CDSR

- le demandeur doit donc anticiper les démarches nécessaires lui permettant d'optimiser les délais liés à sa demande.

Cadre réservé à l'administration :